



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

ASSEMBLEE GENERALE
71^{ème} session
Rome, 29 novembre 2012

FR

UNIDROIT 2012
A.G. (71) 2
Original: anglais
octobre 2012

Point n° 4 de l'ordre du jour: Activité de l'Organisation en 2012

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Examen complet des activités menées par UNIDROIT en 2012 pour mettre en œuvre le Programme de travail adopté en 2010, y compris les implications en termes de personnel et financiers</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Prendre note des ressources allouées pour mettre en œuvre le Programme de travail actuel et établir le degré de priorité à assigner à chaque activité</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>UNIDROIT 2009 – A.G. (65) 10; UNIDROIT 2010 – A.G. (67) 9 rév.; UNIDROIT 2011 – A.G. (69) 11; A.G. (69) 2 rév.; UNIDROIT 2012 – A.G. (71) 4</i>

Introduction

1. Le Programme de travail d'UNIDROIT pour la période triennale 2011-2013 couvre un certain nombre de sujets dont l'introduction au Programme de travail avait été recommandée à l'origine par le Conseil de Direction à sa 88^{ème} session (Rome, 20-23 avril 2009) et entérinée par l'Assemblée Générale lors de sa 65^{ème} session (Rome, 2 décembre 2009) (cf. document UNIDROIT 2009 – A.G. (65) 10, paras. 18-27), ainsi que des sujets additionnels proposés par le Conseil de Direction à sa 89^{ème} session (Rome, 10-12 mai 2010) et ensuite introduits au Programme de travail par l'Assemblée Générale lors de sa 67^{ème} session (Rome, 1^{er} décembre 2010).

2. Suite aux recommandations et décisions, et considérant les projets achevés à la fin de 2010, le Programme de travail pour la période triennale 2011-2013 contient actuellement les activités suivantes (voir UNIDROIT 2010 – A.G. (67)) rév., Annexe):

A. ACTIVITES LEGISLATIVES

1. Principes relatifs aux contrats du commerce international (UPICC) – 3^{ème} édition
2. Protocole spatial à la Convention du Cap
3. Opérations sur les marchés financiers transnationaux et interconnectés
 - a) Elaboration d'un instrument sur la compensation des instruments financiers
 - b) Guide législatif sur les Principes et les règles visant à améliorer les transactions sur titres dans les marchés émergents
4. Préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap, en particulier portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers
5. Responsabilité civile pour les services fournis par le Système Global de Navigation Satellitaire
6. Dispositions législatives modèles sur la protection des biens culturels
7. Droit privé et du développement
 - a) Aspects de droit privé du financement agricole
 - b) Cadre juridique pour l'entreprise sociale

B. MISE EN ŒUVRE ET PROMOTION DES INSTRUMENTS D'UNIDROIT – COOPERATION JURIDIQUE

1. Fonctions de Dépositaire
2. Promotion des instruments d'UNIDROIT
3. Coopération juridique

C. ACTIVITES NON LEGISLATIVES

1. Bibliothèque d'UNIDROIT
2. Publications
3. Site Internet et Bibliothèques dépositaires
4. Base de données UNILAW

3. A sa 89^{ème} session (Rome, 10-12 mai 2010), le Conseil de Direction a appliqué les critères suivants en recommandant les degrés de priorité à assigner aux diverses activités inscrites au Programme de travail:

- a) *Priorité en matière d'allocation de coûts de réunions:*
 - (i) "*priorité élevée*" – projet qui devrait avoir la priorité sur les autres (jamais plus de deux)
 - (ii) "*priorité moyenne*" – projets qui pourraient aller de l'avant au cas où les coûts liés aux projets prioritaires s'avéraient moins élevés que prévus (par exemple parce que le Secrétariat obtient des fonds extrabudgétaires), libérant ainsi des ressources dans le budget régulier; et
 - (iii) "*priorité basse*" – projets qui ne devraient aller de l'avant qu'après l'achèvement d'autres projets ou sur la base d'un financement entièrement extrabudgétaire.

- b) *Priorité en matière d'allocation de ressources humaines:*
 - (i) "*priorité élevée*" – au moins 70% du temps de travail des fonctionnaires chargés du sujet;
 - (ii) "*priorité moyenne*" – pas plus de 50% du temps de travail des fonctionnaires chargés du sujet; et
 - (iii) "*priorité basse*" – pas plus de 25% du temps de travail des fonctionnaires chargés du sujet.

- c) *Fonctions indispensables.* Les fonctions indispensables sont soit celles imposées par le Statut organique d'UNIDROIT (par exemple, Bibliothèque, gouvernance), soit celles qui sont autrement nécessaires pour son fonctionnement (par exemple, gestion et administration). Ces fonctions revêtent de par leur nature même une "priorité élevée", ce qui explique qu'elles sont soutenues par des ressources humaines et financières spécifiquement attribuées.

4. Le présent document présente un résumé des mesures prises en 2012 pour la mise en œuvre des activités législatives inscrites au Programme de travail de l'Institut¹. Des informations plus détaillées, ainsi que des informations sur les activités non législatives de l'Institut seront fournies dans le Rapport annuel qui sera publié en 2013. L'Annexe I au présent document contient des informations, en termes monétaires, sur les ressources allouées aux différents projets et activités de l'Institut en 2012, sur la base du budget approuvé par l'Assemblée Générale lors de sa 69^{ème} session (Rome, 1^{er} décembre 2011) et à la lumière des dépenses prévues par le Secrétariat au moment de la rédaction du présent document (voir aussi UNIDROIT 2012 – A.G. (71) 4). L'Annexe II fournit quant à lui des informations sur les contributions extrabudgétaires mises à la disposition du Secrétariat et leur allocation aux diverses activités en 2012.

A. Activités législatives

1. Protocole spatial à la Convention du Cap ***

5. Le Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention du Cap (ci-après "le Protocole spatial") a été adopté à l'issue d'une Conférence diplomatique convoquée par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne du 27 février au 9 mars 2012. Cinq

¹ Priorité accordée par le Conseil de Direction: élevée *** – moyenne ** – basse *.

Résolutions, dont une (Résolution 4) visant à faciliter l'octroi aux pays en développement de financement accessible pour les biens spatiaux, ont été adoptées par la Conférence, le 8 mars 2012. Le Protocole spatial a été ouvert à la signature lors de la cérémonie de clôture de la Conférence le 9 mars 2012. Trois Etats (Arabie saoudite, Burkina Faso et Zimbabwe) ont signé le Protocole spatial. UNIDROIT a été désigné Dépositaire du Protocole spatial.

6. En 2012, le Secrétariat a complété la documentation et entrepris diverses tâches en vue de la tenue de la Conférence. Depuis la Conférence, le Secrétariat a publié le texte final du Protocole spatial, les versions finales de l'Acte final et des rapports de la Conférence. Les activités du Secrétariat se concentreront jusqu'à la fin 2012 sur la préparation de l'établissement de la Commission préparatoire investie de tous les pouvoirs nécessaires pour faire fonction d'Autorité provisoire de surveillance du futur Registre international pour les biens spatiaux et sur la promotion en vue de l'entrée en vigueur rapide du Protocole spatial.

2. Opérations sur les marchés financiers transnationaux et interconnectés

a) Principes et Règles sur la compensation des instruments financiers ***

7. Ce projet a été inclus au Programme de travail approuvé par l'Assemblée Générale en 2010 comme sujet prioritaire. Le Secrétariat a depuis organisé deux sessions d'un comité d'étude en 2011 (Rome, 18-21 avril et 13-15 septembre 2011) et une troisième et dernière session en 2012 (Rome, 7-9 février 2012). Lors de sa 91^{ème} session (Rome, 7-9 mai 2012), le Conseil de Direction d'UNIDROIT a pris note des progrès faits par le Comité d'étude et entériné la proposition du Secrétariat de convoquer un comité d'experts gouvernementaux pour un examen ultérieur et finalisation du projet de Principes. Le comité d'experts gouvernementaux a tenu sa première session au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) du 1^{er} au 5 octobre 2012. La seconde et dernière session du Comité est prévue à Rome du 4 au 8 mars 2013.

8. Ce projet bénéficie d'une contribution extrastatutaire de la Fédération allemande des banques, obtenue grâce aux bons offices du Ministère allemand de la justice. Ce financement a permis de recruter une personne pour travailler spécifiquement sur ce sujet et de couvrir d'autres dépenses liées au projet comme par exemple des études d'experts et des coûts de conférence.

b) Guide législatif sur les Principes et les règles visant à améliorer les transactions sur titres dans les marchés émergents **/*

9. La portée éventuelle d'un futur Guide législatif sur les Principes et les règles susceptibles d'accroître les transactions sur les marchés émergents a fait l'objet d'un débat lors de la seconde réunion du Comité sur les marchés émergents et les questions de suivi et de mise en œuvre (Rio de Janeiro, 27 et 28 mars 2012) tenue après la Conférence diplomatique de Genève pour l'adoption d'une Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés à laquelle il avait été créé. Le Secrétariat consulte actuellement les membres du Comité ainsi que des experts externes sur les sujets qui pourraient être inclus dans le futur Guide législatif ainsi que sur la méthodologie à suivre pour les travaux.

3. Préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers **/*

10. Dans le cadre du Colloque sur "La promotion de l'investissement pour la production agricole: aspects de droit privé", le Secrétariat a organisé le 10 novembre 2011 un forum intitulé "Avantages éventuels qui découleraient de l'extension du système du Cap aux matériels d'équipement

agricoles, miniers et de construction” présidé par M. H.-G. Bollweg (membre du Conseil de Direction) auquel des universitaires, de représentants de Gouvernements, d’organisations internationales et des experts de l’industrie ont été invités. Le Secrétariat a depuis convenu avec le *Center for the Economic Analysis of Law* (Washington D.C.) de la préparation, sans coût pour le Secrétariat, d’une étude d’impact économique de cet éventuel quatrième protocole. Le Secrétariat a également poursuivi ses consultations avec des représentants de l’industrie.

4. Responsabilité civile pour les services fournis par le Système Global de Navigation Satellitaire **/*

11. Le 11 novembre 2011, le Secrétariat d’UNIDROIT a organisé une réunion de consultation informelle pour discuter de la “Gestion des risques en cas de dysfonctionnement du GNSS”, en vue de définir la portée éventuelle du futur projet et d’en clarifier ses caractéristiques essentielles. Ont participé à la réunion un nombre limité d’universitaires, de représentants de Gouvernements, d’organisations internationales ainsi que des experts de l’industrie. Le Secrétariat a depuis suivi les développements dans ce domaine et attend la publication de l’étude d’évaluation d’impact que prépare actuellement l’Union européenne afin d’évaluer l’opportunité et la portée d’activités futures par UNIDROIT.

5. Droit privé et du développement

a) Aspects de droit privé du financement agricole *

12. En 2011, le Secrétariat a organisé un Colloque intitulé “La promotion de l’investissement pour la production agricole: aspects de droit privé” (Rome, 8 - 10 novembre 2011), destiné à explorer la nature de la contribution qu’UNIDROIT pourrait apporter aux efforts qui sont engagés au niveau international en vue d’atteindre les objectifs globaux de sécurité alimentaire, dans le cadre de son mandat et de son expertise en matière de formulation de règles uniformes de droit privé et avec les méthodes de droit comparé appliquées à ses travaux. Les Actes du Colloque ont été publiés dans la Revue de droit uniforme 2012-1/2.

13. Lors de sa 91^{ème} session, le Conseil de Direction a, entre autres, autorisé la constitution d’un Comité d’étude chargé de la préparation d’un guide international sur les contrats de production agricole et a invité la FAO, l’IFAD et d’autres organisations internationales intéressées à participer à ses travaux.

14. Les activités du Secrétariat en 2012 se sont concentrées sur la coordination avec d’autres organisations intéressées, en particulier l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM), l’identification des experts pour participer au Comité d’étude et à la préparation de la documentation pour la première réunion du Comité d’étude qui se tiendra à Rome du 28 au 31 janvier 2013. Le niveau relativement élevé de ressources humaines allouées à ce projet, par rapport à son statut actuel en termes de priorité, répond au fort intérêt manifesté pour ce projet lors de la 91^{ème} session du Conseil de Direction (voir UNIDROIT 2012 – C.D.(91) 15, paras. 91-95) et a été possible grâce au financement extrabudgétaire reçu pour un autre projet hautement prioritaire (voir ci-dessus, para. 8).

b) Cadre juridique pour l'entreprise sociale **/*

15. Ce sujet a été inséré au Programme de travail à la suite d'une suggestion de l'Organisation internationale de droit du développement (IDLO), étant entendu que cette dernière obtiendrait le financement nécessaire auprès de donateurs externes. Aucun progrès n'a été réalisé en 2012.

B. Promotion des instruments d'UNIDROIT adoptés au cours du Programme de travail actuel**1. Principes relatifs aux contrats du commerce international (UPICC) – 3^{ème} édition *****

16. La troisième édition des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international (connus sous le nom de "Principes d'UNIDROIT 2010") a été adoptée par le Conseil de Direction lors de sa 90^{ème} session. Le Conseil a autorisé sa publication et promotion dans le monde entier.

17. Après un dernier examen approfondi de l'ensemble du texte, les Principes d'UNIDROIT 2010 ont été publiés en été 2011. Le Secrétariat a depuis été impliqué dans la préparation d'une série de manifestations visant à promouvoir les Principes d'UNIDROIT 2010 dans les différentes régions du monde, dont le Colloque annuel de l'Association Française des Docteurs en Droit: "Les Principes d'UNIDROIT 2010: une nécessité dans les contrats internationaux" et le Symposium international pour célébrer le 25^{ème} anniversaire de la fondation de la revue juridique "Diritto del commercio internazionale" sur le thème "Les Principes d'UNIDROIT 2010: vers un droit "global" des contrats du commerce international" (Rome, 17 et 18 janvier 2012).

18. Le Groupe de travail chargé de la préparation de chapitres additionnels aux Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international ne se réunira pas au cours de la période triennale 2011-2013. Toutefois, en réponse à une demande spécifique du Conseil de Direction lors de sa 91^{ème} session (voir UNIDROIT 2012 – C.D. (91) 15, paras. 20 et 29), le Secrétariat envisage de réunir une réunion d'experts au courant du premier trimestre 2013 pour développer quelques dispositions modèles, suivies d'explications, pour aider les parties à incorporer les Principes dans les clauses de leurs contrats, ou de les choisir expressément comme règles de droit régissant leur contrat.

2. Convention de Genève sur les titres ***

19. Le texte final de la version révisée du Commentaire officiel sur la Convention d'UNIDROIT sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés (la "Convention de Genève sur les titres") et le mémorandum des déclarations préparé par le Secrétariat pour aider les Etats contractants dans la formulation de leurs déclarations en vertu de la Convention ont été achevés en 2011. Le Commentaire officiel a été publié en anglais et en français au du premier semestre 2012.

20. Les activités du Secrétariat au cours de la période triennale 2011-2013 porteront principalement sur la promotion de la Convention. On notera en particulier l'organisation d'un Colloque sur le droit des marchés financiers organisé à l'occasion de la deuxième réunion du Comité sur les marchés émergents, les questions de suivi et de mise en œuvre établi par la Conférence diplomatique pour l'adoption d'une Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés (Rio de Janeiro, 27 et 28 mars 2012). Le Secrétariat consulte actuellement les autorités d'Etats membres intéressés à organiser une réunion similaire en 2013.

3. *Dispositions législatives modèles sur la protection des biens culturels* *

21. Les dispositions législatives modèles UNESCO-UNIDROIT définissant la propriété de l'Etat sur les biens culturels non découverts ont été élaborées par un groupe d'experts choisis conjointement par les Secrétariats des deux Organisations au cours de trois réunions qui se sont tenues entre septembre 2010 et juin 2011, puis soumise à l'UNESCO en juillet 2011 et au Conseil de Direction d'UNIDROIT plus tard au cours de cette même année. En 2012, le Secrétariat a participé à différentes manifestations et réunions visant, entre autres, à promouvoir les dispositions modèles, y compris la première réunion du Comité spécial (article 20) pour examiner le fonctionnement pratique de la Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés qui a été convoquée par le Président d'UNIDROIT (Paris, siège de l'UNESCO, 19 juin 2012).

ANNEXE I

**Dépenses – Mise en œuvre du Programme de travail
(estimation au 31 décembre 2012)**

Budget ordinaire

1	<i>Principes d'UNIDROIT</i>		
	Coût du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€ 30.866,61
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	15.155,95
	Consultation / promotion	Missions (Ch. 1.6)	1.100,00
	Coûts des réunions	Interprétation / services techniques (Ch. 6.5)	2.000,00
	Documentation / traduction	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	20.394,72
		Correspondance (Ch. 6.3)	642,00
	Total		€ 70.159,28
2	<i>Protocole spatial à la Convention du Cap</i>		
	Coût du personnel	Fonctionnaires(Ch. 2.1, 3.1)	€ 31.072,17
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	15.975,75
	Coût des réunions	Missions (Ch. 1.6)	17.312,82
		Interprétation / services techniques (Ch. 6.5)	6.600,00
	Documentation / traduction	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	16.497,39
	Consultation / promotion	Missions (Ch. 1.6)	1.253,00
	Total		€ 88.711,14
3	<i>Guide législatif visant à améliorer les transactions sur titres dans les marchés émergents</i>		
	Coût du personnel	Fonctionnaires(Ch. 2.1, 3.1)	1.946,164
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	2.414,68
	Consultation / promotion	Missions (Ch. 1.6)	6.553,25
	Total		€ 20.008,31
4	<i>Principes et règles sur la compensation des instruments financiers</i>		
	Coût du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€ 11.679,67
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	18.110,07
	Coût des réunions	Missions des experts (Ch. 1.5)	17.797,43
	Consultation / Promotion	Missions (Ch. 1.6)	630,31
	Total		€ 54.817,48
5	<i>Elaboration d'autres Protocoles à la Convention du Cap</i>		
	Coût du personnel	Fonctionnaires(Ch. 2.1, 3.1)	€ 49.915,75
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	3.018,35
		Missions des experts (Ch. 1.6)	1.200,00
	Documentation / traduction	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	0,00
	Total		€ 54.134,10
6	<i>Responsabilité civile pour les services fournis par le Système Global de Navigation Satellitaire</i>		
	Coût du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€ 9.855,67
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	4.829,35
	Consultation / promotion	Missions (Ch. 1.6)	1.273,88
	Total		€ 15.958,90

7	Aspects de droit privé du financement agricole			
	Coût du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	101.234,77
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		7.285,32
	Coût des réunions	Interprètes / services techniques (Ch. 6)		3.300,00
		Missions des experts (Ch. 1.6)		17.415,40
	Total		€	129.235,50
8	Fonctions de Dépositaire en vertu de la Convention du Cap			
	Coût du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	106.964,72
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		4.829,35
	Documentation / traduction	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)		6.495,55
	Total		€	118.289,62
9	Promotion et mise en œuvre			
	Coût du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	74.053,72
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		2.736,05
		Impression de publications (Ch. 5)		10.000,00
	Coût des réunions	Salle de conférence		5.624,73
	Consultation / promotion	Missions (Ch. 1.6)		4.673,85
	Total		€	97.088,35
10	Coopération juridique			
	Coût du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	9.350,23
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		0,00
	Total		€	9.350,23
11	Programme de bourses de recherche / Programme de stages			
	Coût du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	28.553,47
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		41.521,50
	Autre	Bourses (Ch. 11)		10.000,00
	Total		€	80.074,97
12	Bibliothèque d'UNIDROIT			
	Coût du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	7.339,91
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		157.445,51
		Rémunération pour collaborateurs occasionnels (Ch.2.2)		12.000,00
	Acquisitions	Achat de livres et de revues, reliure, logiciel (Ch.9)		113.224,62
	Total		€	290.010,04
13	Publications			
	Coût du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	81.194,15
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		93.912,07
	Documentation	Correspondance (Ch. 6.3)		20.757,22
		Impression de publications (Ch. 5)		21.500,00
	Total		€	217.363,44
14	Site Internet et Bibliothèques dépositaires			
	Coût du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	58.492,17
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		23.576,38
	Total		€	82.068,55

15	Base de données UNILAW			
	Coût du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.2) Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	€	5.012,21
	Total		€	5.012,21
16	Etats membres, coopération institutionnelle et gouvernance			
	Coût du personnel	Secrétaire-Général et Fonctionnaires (Ch. 2. 1, 3.1) Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	€	84.523,12 127.228,34
	Coût des réunions	Interprétation / services techniques (Ch. 6) AG, CF, CD et CP (Ch. 1.1)		8.300,00 39.308,55
	Consultation / promotion	Missions (Ch. 1.6) Représentation (Ch. 6.4)		9.118,90 4.650,00
	Documentation / traduction	Fonctionnaires (Ch. 2. 1, 3.1) Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		33.385,82 9.709,70
	Total		€	316.224,43
17	Administration, services d'appui et gestion des locaux			
	Coût du personnel	Secrétaire-Général et Fonctionnaires(Ch. 2. 1, 3.1) Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	€	72.046,10 170.283,32
	Commissaire aux comptes	(Ch. 1.4)		3.605,00
	Divers	Coûts de l'entretien (électricité, chauffage, eau, assurances de l'immeuble, matériel de bureau, entretien de l'immeuble, louage d'ouvrage) (Ch. 7) Indemnité intégrative au personnel à la retraite (Ch. 4) Assurance accidents (Ch. 3.2) Papeterie, téléphone, fax et Internet (Ch. 6.1, 6.2) Divers (Ch. 6.6)		141.780,42 2.500,00 8.770,26 39.827,15 3.348,84
	Total		€	442.161,09
	Total		€	2.090.667,63

ANNEXE II

UNIDROIT - Informations sur les contributions extrabudgétaires en 2012

		Reçu ¹	Dépensé ²	Solde ³
Protocole spatial à la Convention du Cap		€		
Recettes				
Donateur	Agence spatiale allemande	16.666,00		
	Agence spatiale allemande	5.150,00		
Dépenses				
Coûts en personnel	Salaire d'un chercheur associé		29.169,00	
	Contribution voyage du personnel		5.150,00	
Total		€ 21.816,00	34.319,00	-12.503,00

		Reçu	Dépensé	Solde
Principes sur la compensation des instruments financiers		€		
Recettes				
Donateur	Association des banques allemandes ⁴	€ 45.668,14		
	Association des banques allemandes	100.000,00		
Dépenses				
Coûts en personnel	Fonctionnaires associés		79.453,02	
Coûts pour conférences	Voyages des experts		6.257,18	
Documentation / traduction			1.948,00	
Total		€ 145.668,14	87.658,20	58.009,04

		Reçu	Dépensé	Solde
Colloque sur les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international ⁵		€		
Recettes				
Donateur	<i>Dott. A. Giuffrè Editore S.p.A.</i>	1.500,00		
	<i>ENEL S.p.A.</i>	5.000,00		
	<i>ENI S.p.A.</i>	12.000,00		
Dépenses				
Coûts pour conférences	Voyages des orateurs, interprétation, restauration		18.500,00	
Total		€ 18.500,00	18.500,00	0,00

Programme de bourses de recherche		€	Reçu	Dépendé	Solde
Recettes					
Donateur	American Foundation for International Uniform Law		3.000,00		
	Gouvernement néerlandais		3.000,00		
	Transnational Law and Business University (Séoul)		15.252,86		
	Membres du Conseil de direction		1.560,00		
Dépenses					
Autre	Bourses (Ch. 11.0)			22.812,86	
Total		€	22.812,86	22.812,86	0,00
Bibliothèque d'UNIDROIT					
Recettes					
Donateur	Divers cabinets d'avocats italiens		52.500,00		
	Institut Max Planck (Hambourg) ⁶		16.000,00		
Dépenses					
Achat de livres, revues périodiques juridiques, reliure, logiciel				45.000,00	
Total		€	68.500,00	45.000,00	23.500,00
Base de données UNILAW					
Recettes					
Donateur	Fondation de droit uniforme ⁷		22.875,00		
Dépenses					
Coûts en personnel	Assistant à temps partiel ⁸			7.237,00	
Documentation	Préparation site Internet ⁹			10.000,00	
Total		€	22.875,00	17.237,00	5.638,00
TOTAL		€	300.172,00	225.527,06	74.644,94

¹ Recettes prévues au 31 décembre 2012

² Dépenses prévues au 31 décembre 2012

³ Solde prévu au 31 décembre 2012

⁴ Montant reporté de contributions faites en 2012

⁵ Organisé au nom de la Rivista del Commercio Internazionale

⁶ Valeur estimée des donations en nature (320 livres)

⁷ Montant reporté de contributions faites en 2012

⁸ UNILAW a été restructurée en 2011, causant la suppression du poste d'assistant à temps partiel en avril 2012

⁹ Somme dépensée dans la refonte du site Internet d'UNIDROIT